

Bourse d'excellence en urbanisme

Montant du prix : 500 \$

Critère d'admissibilité :

- Être inscrit(-e) à temps plein en 2^e année au baccalauréat en urbanisme.

Critères d'attribution :

- Excellence du dossier académique ;
- Qualité de l'implication à l'École et dans le milieu de l'urbanisme.

Comité d'attribution :

- Le Directeur de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage ;
- Deux enseignants au baccalauréat en urbanisme ;
- Responsable de programme au baccalauréat en urbanisme.